Souveraineté nationale et démocratie

Par **bobof**, le **27/11/2011** à **00:40**

Bonsoir,

voilà j'ai à faire en TD l'introduction et plan du sujet "souveraineté nationale et démocratie". Or, il s'avère que nous n'avons pas encore abordé ces notions en cours magistral, donc j'avoue être un peu perdu, je scrute un peu sur les bouquins et internet pour trouver des éléments mais ce n'est pas très fructueux...

Bref, pour le moment je n'ai fait que l'introduction. Pour le plan, je ne trouve pas encore vraiment les idées, cela reste assez flou pour moi. Je vous met mon intro :

Si l'autorité suprême et absolue était détenue par une seule personne, cela menerait à un régime despotique ou une dictature. Or, en France, on constate que le pouvoir est entre les mains du peuple français, de la nation. On parle alors de souveraineté nationale, ce principe est d'ailleurs posé dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : "Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément". La notion de souveraineté nationale apparaît aux XVIIème et XVIIIème sicècles avec John Locke et Montesquieu, qui ont introduit le principe de séparation des pouvoirs, principe conduisant à la création des systèmes de représentation. Dans la théorie classique, la souveraineté nationale se traduit par un régime représentatif, on fait alors appel à des représentants chargés de représenter le peuple pour voter des décisions. La nation semble être un ensemble fictif car celui-ci est supérieur au nombre total d'individus. On peut ainsi rapprocher cette notion de souveraineté nationale avec celle de démocratie. La démocratie est le régime politique dans lequel le peuple est souverain. On peut considérer qu'il existe deux formes de démocraties : la démocratie directe et la démocratie représentative. La première donne aux citoyens directement le pouvoir, la seconde permet à des organismes de représenter la nation. Il est clair que la démocratie représentative est associé à un régime représentatif. A contrario, il semble que la souveraineté nationale empêcherait la démocratie directe de s'exercer, puisque dans ce système le pouvoir serait entièrement aux mains du peuples et non entre celles de représentants. Cependant, on constate que dans le système français, d'après la théorie de l'abbé Sieyès, il y a coexistance d'un régime représentatif avec des procédures de démocratie directe. Cela conduit à se demander si la démocratie peut être pensée en dehors de la souveraineté nationale ?

Par **bobof**, le **27/11/2011** à **11:57**

Bonjour,

j'ai peut-être mal formulé ma problematique, en fait je voulais dire en quoi la démocratie est-elle indissociable de la souveraineté nationale? En fait, savoir les liens qu'entretiennent ces 2 termes ensemble (si l'un dépend dépend de l'autre pour exister...). Je ne veux pas parler des autres souverainetés. Enfin, je ne sais pas si j'ai été clair...

Oui, j'ai cru que nation et peuple étaient quasiment des synonymes mais je viens de voir que ce n'est pas le cas, donc j'ai juste laissé le mot nation.

Par **Thibault**, le **27/11/2011** à **18:25**

Je pense que vous avez bien saisi l'essentiel du sujet, et de la distinction souveraineté populaire / souveraineté nationale.
Il faut faire attention à la problématique, la démocratie n'est pas possible uniquement qu'avec le système de la souveraineté nationale, ce n'est qu'une façon de procéder, plus pratique. :)

Je pense qu'une ouverture sur la souveraineté populaire est possible: sans faire une dissertation comparaison, c'est un axe à envisager. Traiter de la séparation des pouvoirs évidemment, et de concepts plus philosophiques éventuellement, l'intitulé du sujet étant très vague (rappeler le contrat social, vision de Rousseau etc. ?)

Rappelez vous qu'une introduction doit fonctionner en entonnoirs: du général au spécifique. La phrase d'accroche est en effet assez bateau, il faut faire attention avec les affirmations générales comme celles-là, on pense que ça claque bien et en fait...
Si tu n'as pas d'inspiration, cherche une citation sur evene, au moins... Puis décris le contexte, définis les termes du sujets, explique le choix de ton argumentation, problématique et exposé du plan (c'est quand tu écris ça que tu te rends compte si ta disserte va tourner rond ou carré :))
Thib

Par **bobof**, le **27/11/2011** à **18:36**

Je vais tâcher d'améliorer ça alors :) Merci beaucoup pour votre aide !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés